Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_182-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_182

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Budget 2018 - Décision modificative n°2

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_182-DE

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée délibérante que les budgets primitifs 2018 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ont été votés par délibération n°C_2018_031 du 12 avril 2018.

Des budgets supplémentaires ont ensuite été adoptés par délibération n°C_2018_113, intégrant les éléments financiers des affectations de résultats de l'exercice budgétaire 2017, ainsi que quelques ajustements.

Une première décision modificative du budget de l'exercice 2018 a ajusté les inscriptions budgétaires de certains budgets de l'Agglomération, afin de tenir compte de la consommation effective des crédits, mais également des nouveaux besoins de crédits et des recettes apparus en cours d'année.

Il est proposé l'adoption d'une seconde décision modificative du budget de l'exercice 2018, se traduisant à la fois par des augmentations et des diminutions de crédits en fonctionnement et en investissement, ainsi que des transferts de crédits entre chapitres.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur :

- le budget principal,
- le budget annexe transports,
- le budget annexe du SPANC.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_182-DE

I - Budget principal

Section de fonctionnement : Les sommes proposées ci-dessous sont relatives à :

a. Besoin de crédits supplémentaires liés principalement à l'augmentation des tonnages des déchets, en collecte et en déchèterie, particulièrement au mois d'octobre de manière atypique, d'autre part au surcoût du transport lié à la fermeture de l'ISDND du Balançan et enfin, à l'application des nouveaux tarifs du marché transports entré en vigueur en juillet 2018.
b. Diminution des prévisions de virement de l'excédent à la section d'investissement. En effet, suite au budget supplémentaire, il est apparu qu'au regard des incertitudes liées au traitement des OM ainsi qu'à celle de la DGF qui devrait encore diminuer, le montant de l'excédent conservé est par conséquent trop limité. Ce faisant, il est proposé, par mesure de prudence et de rigueur budgétaire, de moduler l'inscription sur ce point en conservant non pas 1,1M€ d'excédent mais 5M€. Pour ce faire, le virement à la section d'investissement est diminué de 3,9M€.
c. Diminution des crédits inscrits au budget primitif en dépenses imprévues.
d. Diminution des crédits inscrits au chapitre des charges à caractère général, suite aux dialogues de gestion.
e. Augmentation de crédits pour conserver un excédent à hauteur de 5M€.

	Chapitre/Article/Fonction	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
a	011/611/812		880 000,00		
b	023	-4 485 000,00			
c	022	-40 000,00			
d	011	-255 000,00			
e	67/6788/0200		3 900 000,00		
	Total écritures réelles	-4 780 000,00	4 780 000,00	0,00	0,00
	Total écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	-4 780 000,00	4 780 000,00	0,00	0,00
	TOTAL SECTION	0,00		0,00	
			0,00		

Section d'investissement :

f. Ajustement des crédits relatifs au remboursement des emprunts, en lien avec le contrat de prêt souscrit fin 2017 mais encaissé au mois d'octobre.
g. Équilibre de la section par diminution des crédits inscrits en frais d'étude.
h. Inscriptions de crédits pour le remboursement partiel d'une subvention perçue mais non justifiée en totalité.
i. Diminution du virement de la section de fonctionnement (cf. ci-dessus).
j. Équilibre de la section, par augmentation de l'autorisation d'emprunt.

	Chapitre-Article/Fonction	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
f	16/1641/01		18 341,00		
g	20/2031/0200	-37 841,00			
h	13/1318/0200		19 500,00		
i	021			-4 485 000,00	
j	16/1641/01				4 485 000,00
	Total écritures réelles	-37 841,00	37 841,00	-4 485 000,00	4 485 000,00
	Total écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	-37 841,00	37 841,00	-4 485 000,00	4 485 000,00
	TOTAL SECTION	0,00		0,00	

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_182-DE

II – Budget Transport

Section de fonctionnement :

a. Augmentation des crédits relatifs à des ajustements sur les amortissements constatés.
b. Équilibre de la section par ajustement des recettes.

	Chapitre-Article/Fonction	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
b	70/7061			-521,00	
	Total écritures réelles	0,00	0,00	-521,00	0,00
a	042/6811		426,00		
a	042/7788				947,00
	Total écritures d'ordre	0,00	426,00	0,00	947,00
	Total	0,00	426,00	-521,00	947,00
	TOTAL SECTION	426,00		426,00	

Section d'investissement :

c. Équilibre de la section par ajustement des dépenses.
a. Augmentation des crédits relatifs à des ajustements sur les amortissements constatés.

	Chapitre-Article/Fonction	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c	20/2031	-521,00			
	Total écritures réelles	-521,00	0,00	0,00	0,00
a	040/28184				426,00
a	040/28184		947,00		
	Total écritures d'ordre	0,00	947,00	0,00	426,00
	Total	-521,00	947,00	0,00	426,00
	TOTAL SECTION	426,00		426,00	

III – Budget SPANC

Section de fonctionnement :

a. Inscription d'un virement à la section d'investissement pour financer l'achat d'un nouveau logiciel.
b. Équilibre de la section par diminution de l'excédent conservé.

	Chapitre-Article/Fonction	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
a	023		23 900,00		
b	67/6788	-23 900,00			
	Total écritures réelles	-23 900,00	23 900,00	0,00	0,00
	Total écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	-23 900,00	23 900,00	0,00	0,00
	TOTAL SECTION	0,00		0,00	

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_182-DE

Section d'investissement :

c. Inscription du virement de la section de fonctionnement (cf. point « a » ci-dessus).
d. Inscription des crédits nécessaires pour l'achat du logiciel de gestion des contrôles d'ANC.

	Chapitre-Article/Fonction	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c	021				23 900,00
d	2051		23 900,00		
	Total écritures réelles	0,00	23 900,00	0,00	23 900,00
	Total écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	23 900,00	0,00	23 900,00
	TOTAL SECTION	23 900,00		23 900,00	

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 3 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 20/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.